



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la politique territoriale de l'eau

**Direction
départementale des territoires**

Clermont-Ferrand, le 23 mai 2024

Participation du public

Synthèse des observations

Demande de déclaration d'intérêt général de travaux de remise en état du site dit du plan d'eau des Peupliers sur le territoire des communes de Peschadoires et de Thiers, sur le bassin versant de la Dore, déposé en septembre 2023, et porté par le syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez, grand cycle de l'eau et à réaliser dans le cadre du contrat territorial de la Dore (2023 – 2025).

La participation du public prévue conformément à l'article L. 120 - I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative à la demande de déclaration d'intérêt général 2021 de travaux sur le bassin versant de la Dore, a eu lieu du 11 avril 2024 au 6 mai 2024 (26 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

A l'issue de cette consultation, aucun avis n'a été reçu à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt. Après la consultation du Président de la formation Grand cycle de l'eau du syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez pour avis sur le projet d'arrêté inter-préfectoral et le recueil de son avis, le document a été proposé à la signature du Préfet du Puy-de-Dôme.

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires

et par délégation,

La chef du service eau, environnement et forêt

Mireille FAUCON